



DECISION MUNICIPALE N°027/DM/C-MGA/SG/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE DEUX (02) MARCHES PUBLICS DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA, Commandeur de l'Ordre National de la Valeur

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°2019/24 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le Décret n°60/341 du 31 décembre 1960 portant création de la Commune Rurale de Meiganga ;
 Vu le Décret n°77/203 du 19 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le décret N°93/322 du 25 novembre 1993 ;
 Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun
 Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;
 Vu le Décret n°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur RIBOUEM A MOUNGAM LOUIS FLORENT, Administrateur Civil Principal aux fonctions du Préfet du département du Mbéré ;
 Vu l'Arrêté n°000100/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Commune de Meiganga et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020.
 Vu le Décret N°2018/366 du 20-06-2018 portant Code des Marchés Publics
 Vu Le dossier de Consultation N°003/C/C-MGA/CIPM/2025 du 03-03-2025 pour relative à l'équipement en matériel médical des Centres de Santé Intégrés de NGAZI (Lot N°01) et BABONGO (Lot N°02), Commune Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, suivant autorisation de gré à gré N°01142-25 L/PR/MINMAP/SG/DGMAS /DGMAG/CE4/CEA3 du 28-02-2025

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1er. - Le dossier de Consultation N°003/C/C-MGA/CIPM/2025 du 03-03-2025 pour relative à l'équipement en matériel médical des Centres de Santé Intégrés de NGAZI (Lot N°01) et BABONGO (Lot N°02), Commune Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, suivant autorisation de gré à gré N°01142-25 L/PR/MINMAP/SG/DGMAS /DGMAG/CE4/CEA3 du 28-02-2025 est attribué au soumissionnaire suivant le tableau ci-dessous :

N° LOT	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC	DELAIS
Lot N°01 : Equipement en matériel médical du CSI de NGAZI	ETS ISHAM B.P. 488 Ngaoundéré, Tél. : 697 59 69 35	7 494 147 FCFA	DEUX (02) mois
Lot N°01 : Equipement en matériel médical du CSI de BABONGO	ETS ISHAM B.P. 488 Ngaoundéré, Tél. : 697 59 69 35	7 494 147 FCFA	DEUX (02) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- ARMP/AD/NGDERE
- PREFET/MBERE
- DDMAP/MBERE
- CIPM/C-MGA
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES.



Meiganga, le

07 AVR 2025

Le Maire,

Aboubakar Kombo
Commandeur de l'Ordre de la Valeur

ESOS DÍAS NO



COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,

L'entreprise ci-dessous désignée, est déclarée attributaire des lettres commandes relatives à l'équipement en matériel médical des Centres de Santé Intégrés de NGAZI (Lot N°01) et BABONGO (Lot N°02), Commune Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, suivant autorisation de gré à gré N°01142-25 L/PR/MINMAP/SG/DGMAS /DGMAG/CE4/CEA3 du 28-02-2025

N° LOT	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC	DELAIS
Lot N°01 : Equipement en matériel médical du CSI de NGAZI	ETS ISHAM B.P. 488 Ngaoundéré, Tél. : 697 59 69 35	7 494 147 FCFA	DEUX (02) mois
Lot N°01 : Equipement en matériel médical du CSI de BABONGO	ETS ISHAM B.P. 488 Ngaoundéré, Tél. : 697 59 69 35	7 494 147 FCFA	DEUX (02) mois

L'entreprise attributaire est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

Meiganga, le 07 AVR 2025

AMPLIATIONS :

- ARMP/AD/NGDERE
- PREFET/MBERE
- DDMAP/MBERE
- CIPMC-MGA
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES.-

Le Maire,



Aboubakar Kombo
Commandeur de l'Ordre de la Valeur

ROSA VIVIANO